

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 18 NOVEMBRE 1985  
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES  
DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

**AVENANT N° 38 DU 12 NOVEMBRE 2009  
relatif à la garantie rémunération accidents et maladie**

**IDCC 9641**

Entre :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole des Pyrénées-Atlantiques, BM
- La Fédération des C.U.M.A. des Pyrénées-Atlantiques, PG
- Le Syndicat des Entrepreneurs des Territoires des Pyrénées-Atlantiques, CdB
- Le Syndicat Horticole des Pyrénées-Atlantiques, N.A.A.

- d'une part, et

- Le Syndicat National des Cadres d'exploitation agricole CFE - C.G.C. des Pyrénées-Atlantiques, FD
- Le Syndicat Général Agro-alimentaire – Confédération Française Démocratique du Travail (SGA – CFDT) des Pyrénées-Atlantiques, SL
- La Fédération Nationale Agro-alimentaire et Forestière – Confédération Générale du Travail, (FNAF – CGT), section agriculture,

- d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 30 - 2- Garantie de rémunération accidents et maladie de la convention collective du travail les exploitations agricoles et horticoles du département des Pyrénées-Atlantiques est annulé.

**Article 2**

Le présent avenant prendra effet à compter du jour d'entrée en application de l'accord collectif du 12 novembre 2009 relatif à la mise en place d'un régime de Prévoyance pour les salariés non cadres des exploitations agricoles et horticoles du département des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 3**

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 12 novembre 2009

PG CdB

N.A.A.

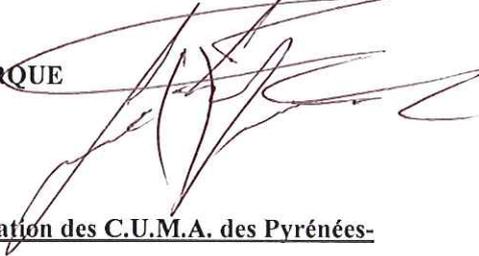
FD

SL

BM

Pour la Fédération Départementale des Syndicats  
d'Exploitants Agricole des Pyrénées-Atlantiques,

Bernard MARQUE



Pour la Fédération des C.U.M.A. des Pyrénées-  
Atlantiques,

Francis ROGER  
PEMARTIN Guy



Pour le Syndicat des Entrepreneurs des Territoires  
des Pyrénées-Atlantiques,

Catherine PARADIS LE BANNER



Pour le Syndicat Horticole des Pyrénées-Atlantiques,

Nani Andre' ARBELBIDE



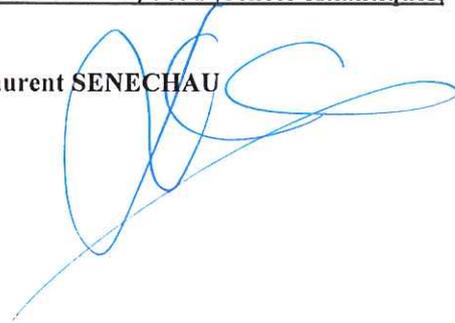
Pour le Syndicat National des Cadres d'exploitation  
agricole CFE - C.G.C. des Pyrénées-Atlantiques,

François DOUMECQ



Pour Syndicat Général Agro-alimentaire –  
Confédération Française Démocratique du Travail  
(SGA – CFDT) des Pyrénées-Atlantiques,

Laurent SENECHAU



Pour la Fédération Nationale Agro-alimentaire et  
Forestière – Confédération Générale du Travail,  
(FNAF – CGT), section agriculture,

Bernard LAFFARGUE